

Le mercredi 29 mai 2019

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 3 avril dernier, la députée de Repentigny, Mme Lise Lavallée, a déposé une pétition réclamant la modernisation de la Régie du logement en matière de règlement de litiges. Cette pétition demande au gouvernement du Québec de permettre de régler des litiges par le biais d'Internet, de sorte que les usagers puissent exprimer leur litige à partir de leur domicile, qu'un conciliateur propose ensuite une solution ou qu'un régisseur de la Régie tranche

Je tiens à réitérer que notre gouvernement est à pied d'œuvre afin de diminuer les délais de traitement des dossiers à la Régie du logement et également, afin de faciliter l'accès au système judiciaire.

La mise en place d'une plateforme de règlement en ligne des litiges découlant d'un bail de logement fait partie des solutions étudiées par la Régie du logement afin d'accroître la célérité de traitement des demandes et l'accessibilité à la justice. La Régie du logement mise d'ailleurs depuis plusieurs années sur l'intégration des technologies de l'information et le développement de ses services en ligne.

Québec  
Aile Chauveau, 4<sup>e</sup> étage  
10, rue Pierre-Olivier-  
Chauveau  
Québec (Québec) G1R 4J3  
Téléphone : 418 691-2050  
Télécopieur : 418 643-  
1795  
Courriel :  
ministre@mamh.gouv.qc.ca  
www.mamh.gouv.qc.ca

Montréal  
Tour de la Place-Victoria,  
3<sup>e</sup> étage  
800, rue du Square-  
Victoria, bureau 3.16  
C. P. 83, succ. Tour-de-  
la-Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1B7  
Téléphone : 514 873-2622  
Télécopieur : 514 873-2620

Nous souhaitons également consulter les différents regroupements et associations afin de compléter l'analyse d'un tel projet.

De plus, le 3 avril dernier, j'ai déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi 16 : *Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Régie du logement, la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal.* Des dispositions du projet de loi ont pour but d'assurer un meilleur accès aux services de la Régie du logement, tant pour les locataires que pour les locateurs. Elles visent aussi à diminuer le délai de traitement des demandes.

Ainsi, nous sommes à pied d'œuvre afin de diminuer les délais de traitement des dossiers à la Régie du logement.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



ANDRÉE LAFOREST